

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 décembre 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

DEMANDE D'ÉTUDE EN COMITÉ DE L'EXCÈS DE
RÉGLEMENTATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement et en raison d'une affaire urgente, je voudrais proposer, si on me le permet, avec l'appui du député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn), la motion suivante:

Comme on estime aux États-Unis qu'une réglementation à outrance coûtera probablement à ce pays 100 milliards l'an prochain et que, proportionnellement, cela coûtera encore plus cher au Canada, et comme les efforts du gouvernement fédéral suite à l'accord intervenu à la conférence des premiers ministres en février 1978 ne sauraient remédier en aucune façon à ce grave problème qui attise l'inflation et paralyse les petites entreprises, la Chambre exhorte le premier ministre à confier à un ministre la tâche spéciale de s'attaquer immédiatement à ce problème à l'échelon du gouvernement et propose que le comité mixte des règlements et autres textes réglementaires soit prié d'examiner dans quelle mesure il y a un excès de réglementation qui influe sur l'économie nationale.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LES RETARDS DANS LE REMBOURSEMENT DES HYPOTHÈQUES
CONSENTIES DANS LE CADRE DU PAAP—RECOURS À L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente.

Étant donné qu'en septembre dernier on a enregistré des retards dans le remboursement de 826 hypothèques consenties dans le cadre du PAAP—ce qui représente 53 p. 100 de tous les défauts de remboursement hypothécaire—et étant donné que presque 10 p. 100 de tous les emprunteurs hypothécaires qui ont souscrit au programme PAAP sont en retard dans le

remboursement de leurs hypothèques, je propose, avec l'appui du député de Selkirk (M. Whiteway):

Que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines fasse aujourd'hui une déclaration à l'appel des motions pour exposer les mesures qu'il prendra afin d'éviter que ce programme ne tourne à la catastrophe.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LA SITUATION EN NAMIBIE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'interviens en vertu de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour proposer:

Qu'à son retour au Canada, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit requis de faire une déclaration à l'appel des motions sur la situation en Namibie, et plus particulièrement à propos des allégations selon lesquelles on a décelé des cas de fraude et d'intimidation à l'occasion des élections qui se déroulent présentement dans ce pays, sur la participation possible du Canada à une force de maintien de la paix et, plus généralement, sur les tenants et aboutissants de la situation qui existe dans ce pays qui tente d'assurer une transition pacifique vers son indépendance.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE L'AUGMENTATION IMMÉDIATE DU SUBSIDE
RELATIF AU LAIT INDUSTRIEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné qu'il y a eu entente en 1975-1976 entre les producteurs de lait industriel et le gouvernement par le truchement de la Commission canadienne du lait pour couvrir à l'avenir les coûts de production du lait industriel, et étant donné que ces coûts ont augmenté en 1978 et nécessiteraient une augmentation de 52c. les 100 livres, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):